

Handicap : appel à projets de la Fondation MMA Solidarité - Jury de printemps, juin 2022 -

Le Mans, le 16/03/2022 - **Les associations et organismes de soutien aux personnes en situation de handicap ont jusqu'au 15 avril pour déposer leur dossier de financement auprès de la Fondation MMA Solidarité. La Fondation porte une attention particulière aux projets innovants qui s'orientent vers la culture, les loisirs et le sport.**

Deux fois par an, en juin et en novembre, la Fondation MMA Solidarité subventionne des projets et initiatives d'intérêt collectif qui favorisent l'autonomie, le bien-être et l'épanouissement des personnes en situation de handicap ainsi que leur inclusion sociale. Au cœur des problématiques du handicap, la Fondation porte une attention particulière aux projets innovants et aux besoins émergents qui s'orientent notamment vers la culture, les loisirs et le sport.

Un Jury national composé de personnalités extérieures à MMA et référentes dans le domaine du Handicap, décidera en juin de l'attribution des subventions. En 2021, 54 projets ont été soutenus pour un montant total de 462 174€.

Comment soumettre un projet à la Fondation MMA Solidarité ?

Tout organisme à but non lucratif qui souhaite mettre en place une initiative collective en faveur des personnes en situation de handicap peut soumettre son projet à la Fondation MMA Solidarité par email à l'adresse fondation.mma@groupe-mma.fr ou à un Agent MMA.

Les critères d'éligibilité

- Être une œuvre ou un organisme à but non lucratif
- Demander une aide pour financer un projet identifié
- Porter un projet d'intérêt collectif
- Promouvoir une initiative au profit des personnes en situation de handicap
- Agir de manière concrète et pratique

Toutes les informations pour candidater sont disponibles sur <https://www.mma.fr/a-propos/soumettre-projet-financement-handicap.html>

À propos de la Fondation MMA Solidarité

Créée en 1983 par l'assureur mutualiste MMA, la Fondation MMA solidarité est une Fondation d'entreprise au service du handicap. Sous l'égide de la Fondation de France, elle soutient et participe au financement des projets d'intérêt collectif, qui favorisent les capacités, le bien-être et l'épanouissement des personnes en situation de handicap et leur inclusion sociale. Chaque année, la Fondation MMA solidarité soutient des organismes à but non lucratif pour valoriser des projets dans les domaines de l'aide, la culture, les loisirs et le sport. En 2021, la Fondation a ainsi versé 462 174 € à 54 associations. Les projets sont instruits par les membres de la Commission d'étude de MMA Solidarité et présentés 2 fois par an (en juin et en novembre) à un jury national qui décide de l'attribution des subventions. Ce Jury est constitué de personnes extérieures à MMA, ayant toutes une expertise en matière de handicap. Depuis sa création, la Fondation MMA Solidarité a soutenu plus de 2300 dossiers au bénéfice de plus de 22000 personnes.

<https://www.mma.fr/a-propos/fondation-mma.html>

Contacts presse

ADVOCACIZ

Shanez Richert	+33(6) 10 50 44 44 – shanez.richert@advocaciz.com
Ambre Fourneau	+33(6) 44 39 89 25 – ambre.fourneau@advocaciz.com
Alexandra Richert	+33 (6) 08 77 86 22 – alexandra.richert@advocaciz.com

Fondation MMA Solidarité - Fonds domicilié au siège social de la Fondation de France
40 avenue Hoche, 75008 PARIS - Secrétariat administratif fixé au siège de MMA IARD
14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9

MMA IARD – Société anonyme au capital de 537.052.368 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 440 048 882 – Siège social : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans CEDEX 9